Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_214_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ NOVEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 19 novembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BETRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*Suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUËT, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Fabienne TASSEL donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Alain GOUEZIN, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2025-214

Membres en exercice : 69 Présents : 55 Absents : 14 Pouvoirs : 6

FINANCES
BUDGET ANNEXE SERVICES COMMUNS (ADS ET VOIRIE COMMUNALE) – CLOTURE

La communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer compte, parmi ses budgets annexes, un budget spécifiquement dédié au suivi de deux activités : le service commun autorisation droits des sols, d'une part, et des travaux de voirie pour le compte de communes de l'Agglomération, d'autre part.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_214_DELIB-DE

Dans un souci de simplification et de respect de la règlementation, il est proposé de réintégrer ces activités au sein du budget principal.

Activités du service commun autorisation droit des sols

Lamballe Terre & Mer dispose d'un service commun autorisation droits des sols *(ADS)* qui intervient pour le compte de 34 communes *(sur les 38 commune composant la communauté)*. L'ensemble des charges de cette activité est refacturé aux communes en fin d'année.

Réintégrer cette activité au sein du budget principal constituerait une simplification car dans les faits, la plupart des dépenses sont supportées par le budget principal (dépense du budget principal), facturées au budget annexe (recette du budget principal et dépense du budget annexe), puis refacturées aux communes (recettes du budget annexe). Ces flux croisés entre budgets sont sources de complexité dans la gestion financière.

On peut noter que Lamballe Terre et Mer dispose par ailleurs de services communs avec la ville centre de Lamballe-Armor et que cette activité est présente uniquement au sein du budget principal, sans constitution d'un budget annexe.

Travaux de voirie pour le compte de communes membres

Lamballe Terre & Mer porte pour le compte des communes qui le souhaitent des travaux de voirie communales. Juridiquement, une convention de maîtrise d'ouvrage est signée entre certaines communes et l'Agglomération. Comptablement, le budget annexe supporte les dépenses des travaux de voiries et les refacture ensuite aux communes concernées (il s'agit d'opérations pour compte de tiers au sein des chapitres 45).

On peut noter que Lamballe Terre et Mer dispose par ailleurs d'autres opérations pour compte de tiers avec des communes mais en étant imputées au sein du budget principal (ou au sein des budgets annexes eau potable ou assainissement).

Ainsi, il est sollicité de supprimer le budget annexe « services communs » et de réintégrer au sein du budget principal ces activités. En effet, cela facilitera la gestion comptable, en supprimant des flux croisés et en supprimant la gestion spécifique d'un budget annexe. Cette analyse a été confirmée par la Préfecture. Les activités ADS seront suivies avec la même rigueur via la comptabilité analytique, comme c'est déjà le cas actuellement.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la suppression du budget annexe service commun ADS et opérations de voirie communales au 31 décembre 2025. Ces activités seront réintégrées au sein du budget principal au 1er janvier 2026,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 9 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

